



Les Mousquetaires

ITM Logistique alimentaire international

TABLEAU DES ABSENCES AUTORISEES POUR CIRCONSTANCES DE FAMILLE

Etablissements relevant de la CCN du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire :

MOTIFS	SANS CONDITION D'ANCIENNETÉ	AVEC CONDITION D'ANCIENNETÉ D'1 AN
Mariage civil ou religieux de l'intéressé	4 jours	1 semaine (5 jours ouvrés)
Mariage civil ou religieux d'un enfant	1 jour	2 jours
Mariage : -frère, -sœur	-	1 jour
PACS de l'intéressé	4 jours	5 jours*
Naissance d'un enfant ou arrivée au foyer d'un enfant placé en vue de son adoption	3 jours	3 jours
Baptême, communion solennelle d'un enfant (ou équivalent selon une autre religion)	-	1 jour
Enfant malade	3 jours	3 jours
Annnonce de la survenue d'un handicap chez l'enfant	2 jours	2 jours
Maladie d'un adulte handicapé à charge	3 jours	3 jours
Décès: -conjoint, concubin ou pacsé, -enfant à charge	5 jours	5 jours
Décès : -père, mère, beau-père, belle-mère, frère, sœur	3 jours	3 jours
Décès : -enfant non à charge, -beau-fils, belle-fille	2 jours	2 jours
Décès : -grand-parent du salarié ou son conjoint, -beau-frère, belle-sœur, -petit enfant	1 jour	1 jour

*un jour supplémentaire accordé dans la limite d'un PACS tous les 5 ans.